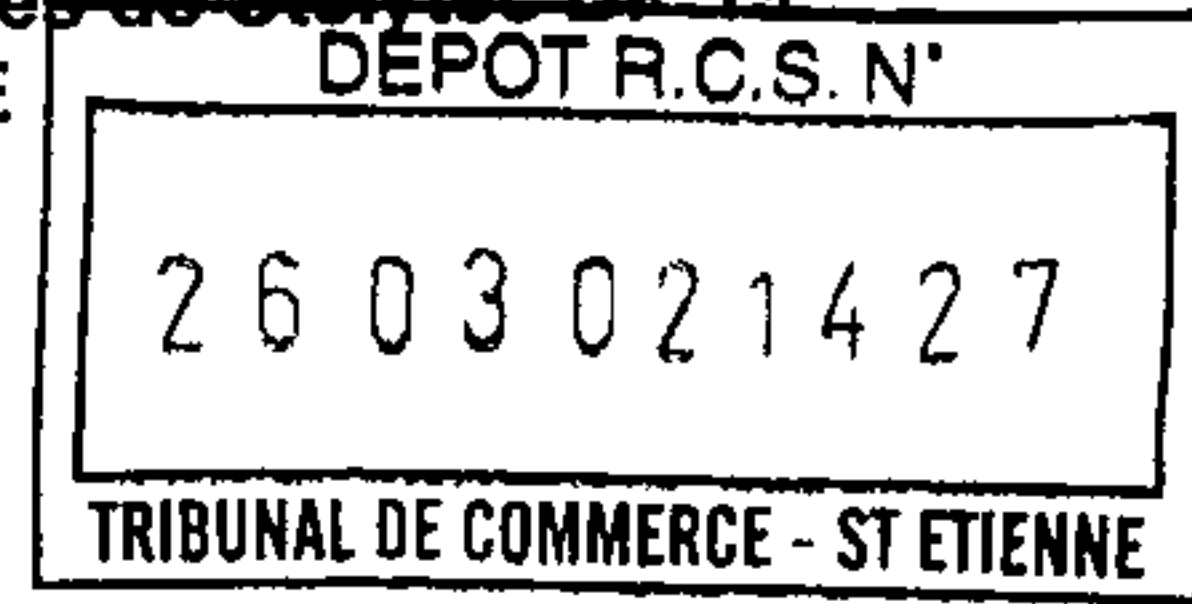


75 B153

ROFORGE

Société anonyme au capital de 152.499,02 Euros
Siège social à SAINT-CHAMOND 42400 - Parc d'Activités de Stolytec BP 19
303. 559. 942. RCS SAINT-ETIENNE



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 MARS 2002

L'an deux mille deux,
Le jeudi quatorze mars, à dix-sept heures,
A la CHARPINIERE à SAINT-GALMIER,

Les actionnaires de la société ROFORGE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation régulière du conseil d'administration.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance, par tous les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

Il est ensuite procédé à la constitution du bureau de l'assemblée ainsi qu'il suit :

PRESIDENT : - Monsieur Martial ROSER
- En sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

SCRUTATEUR : - Madame Martial ROSER
- plus forte actionnaire présente à l'assemblée, acceptant cette fonction.

SECRETAIRE : - Monsieur Marc CHOBERT
- Choisi par le Président et le Scrutateur.

Le Président constate que la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau fait ressortir que les actionnaires présents, représentés et ayant régulièrement adressé un formulaire de vote par correspondance possèdent plus de moitié des actions ayant le droit de vote comme totalisant 1000 actions sur 1.000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée réunissant le quorum requis peut valablement délibérer.

Monsieur René EYRAUD, Commissaire aux Comptes, a été régulièrement avisée.

4 112

Monsieur le Président rappelle ensuite l'ordre du jour de l'assemblée

- ↳ Lecture du rapport du conseil d'administration ;
- ↳ Modification dans la composition du conseil d'administration ;
- ↳ Pouvoirs pour les formalités ;

Puis, il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Un exemplaire de la lettre de convocation ;
- La feuille de présence de l'assemblée ;
- Le rapport du conseil d'administration ;
- Un exemplaire des statuts de la société ;
- Le projet des résolutions qui seront soumises à l'assemblée ;
- Et les fiches de renseignements des candidats aux postes d'administrateurs.

Le Président déclare que le rapport du Conseil d'Administration, la liste des actionnaires, le projet des résolutions, ainsi que les renseignements sur les candidats aux fonctions d'administrateurs, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social à compter de la convocation de l'assemblée et que les mêmes documents visés aux articles L 242-13 du Nouveau Code de Commerce ainsi que 133 et 135 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés dans le même délai à ceux des actionnaires répondant aux conditions réglementaires requises qui en avaient fait la demande.

Le Président donne ensuite lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Un échange de vues a lieu entre les membres de l'assemblée.

Puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour, non sans avoir fait vérifier par le bureau de l'assemblée le maintien du quorum constaté en début de séance avant le vote de chacune d'elles.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, sur rapport du conseil d'administration, statuant en application de l'article L 225-17 alinéa 1 du Nouveau Code de Commerce et des dispositions statutaires, nomme en qualité d'administrateurs, à compter de ce jour :

- ↳ Monsieur **Hugues BOUSSION**, demeurant à SAINT CLOUD 92210 – 5, rue Henri Regnault, né le 31 Juillet 1952 à VICHY (03)
- ↳ Monsieur **Jean-Marie PREVALET**, demeurant à NANTES 44000 – 6, Passage Robin, né le 19 juin 1958 à CHAUMONT (52)

4
MR

Pour une durée de 6 années, qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer durant l'an 2008, sur les comptes de l'exercice de la société clos le 31 mars 2007, sous réserve de leur accession à la qualité de nouveaux actionnaires dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants.
Chaque administrateur nommé a déclaré accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et remplir les conditions requises par la loi et les statuts.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur déclaration des intéressés qui demeurera ci-annexée, prend acte de la démission, à compter de ce jour de :

- Monsieur Richard ROMAGNY de ses fonctions d'administrateur ;
- Monsieur Jacky POMMIER de ses fonctions d'administrateur.
- Monsieur Alain ROSER de ses fonctions d'administrateur,

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants.

TROISIEMERESOLUTION

L'assemblée générale décide que toutes les formalités requises par la loi à la suite des décisions prises sous les résolutions précédentes, et tout particulièrement à l'effet de signer l'avis de publication dans un journal d'annonces légales, seront faites à la diligence et sous la responsabilité du président du conseil d'administration qui pourra se substituer tout Mandataire de son choix.

D'autre part, elle confère tous pouvoirs au porteur d'une copie certifiée conforme du procès-verbal constatant ces délibérations en vue de toutes formalités pouvant être effectuées par une personne autre que le président du conseil d'administration ou son mandataire spécial.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par le Président.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Le Secrétaire

Le Scrutateur:

*Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur.
Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur*